

Conseil d'arrondissement du 19 mai 2021

Vœu d'urgence relatif à l'augmentation de la surface d'espaces verts dans le 20^e arrondissement

Déposé par Sylvain Indjic et l'ensemble des élu.e.s du Groupe Génération.s 20^e

L'urgence climatique est là et nous sommes en sursis. Les records de chaleur démontrent chaque jour que le dérèglement climatique produit déjà ses effets dramatiques, notamment sur les plus pauvres qui en sont les premières victimes. Voilà un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés : la lutte contre les causes et les conséquences du réchauffement climatique. Nous devons nous souvenir, quotidiennement, que nous sommes la dernière génération à pouvoir agir et que nous aurons des comptes à rendre à nos enfants.

Les scientifiques prévoient que Paris devra affronter des étés à 50 degrés. Or notre ville est minérale, en majorité faite de pierre, de béton, de bitume alors même que la nature en ville, et en particulier les arbres, jouent un rôle de climatiseur naturel pouvant faire baisser jusqu'à 7 degrés la température. La présence de la nature joue aussi un rôle essentiel, particulièrement en milieu urbain, pour le bien-être des individus et pour la qualité de la vie.

Pour ces raisons, à Paris, nous avons d'ores et déjà créé, 30 hectares d'espaces verts supplémentaires, retiré 10 hectares de bitumes dans les rues, créé une cinquantaine de jardins partagés, 115 hectares de murs et toits végétalisés, 31 cours oasis, planté 20 000 arbres et accordé 2 700 permis de végétaliser. Mais tant reste à faire et nous devons continuer à préserver, améliorer ces espaces de respiration et végétaliser encore plus notre ville. C'est le sens du programme avec lequel nous avons été élu.e.s en juillet 2020.

Selon le diagnostic territorial du PLU réalisé par L'APUR, le 20^e arrondissement est le deuxième arrondissement le plus végétalisé. Ce constat témoigne de la part importante de végétation existante au cœur des parcelles privées de notre arrondissement. La répartition dense et homogène de cette végétation dans les cours et sur les bâtiments forme des îlots de fraîcheur, de refuges pour la faune et la flore, assurent la présence de continuités écologiques diffuses dans ces tissus urbains, et participent au bien-être et à la qualité de vie des habitantes et habitants. Nous nous devons donc de préserver et développer cette végétation essentielle dès que cela demeure possible en protégeant les cœurs d'îlots végétalisés, en impulsant leur création via l'obligation de créer de nouveaux espaces de pleine terre ou bâtis végétalisés.

Ce satisfecit ne doit pas nous faire oublier que notre arrondissement reste largement déficitaire en espaces verts publics. Aujourd'hui, le 20^{ème} arrondissement compte 64 parcs et jardins ouverts au public dont certains sont des réservoirs à potentiel écologique. Néanmoins, ces espaces ouverts représentent seulement 27.7 ha, soit seulement 1.4 m² d'espaces verts par habitant alors que la moyenne par habitant pour le 19^{ème} arrondissement s'élève à environ 3.9 m² et jusqu'à 7,2 m² pour Paris.

Ces données doivent nous interpeller encore plus, quand nous savons à quel point il est nécessaire pour les habitant.e.s de bénéficier d'espaces de respiration, en particulier en cette période de crise sanitaire ou les activités de plein air prennent une place de plus en plus importante. Nous nous devons donc d'agir, pour offrir des espaces de respiration, de promenade, de loisirs, de pratiques sportives libres supplémentaires aux habitantes et habitant de l'arrondissement.

Sur proposition de Sylvain INDJIC et des élu.e.s Génération.s, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu :

- Que l'extension du square Paule Minck (ex jardin Saint-Fargeau) soit financée dans le cadre du programme d'investissement de la mandature et qu'un lieu de relogement soit trouvé pour les bucherons qui interviennent dans le 19^{ème} arrondissement.
- Que l'extension du square Télégraphe soit financée dans le cadre du programme d'investissement de mandature, que le futur aménagement permette la pratique sportive de la pétanque ou, à défaut, qu'un autre lieu soit trouvé pour l'association MPS-pétanque Télégraphe, par exemple par la mutualisation d'équipements comparables existants.
- Que l'extension du square Henri Karcher soit financée dans le cadre du programme d'investissement de mandature et qu'aucune construction supplémentaire entraînant une imperméabilisation des sols ne puisse être réalisée sur la parcelle.
- Que l'extension du jardin de la gare de Charonne par l'aménagement de la surlargeur de la petite ceinture attenante soit financée dans le cadre du programme d'investissement de la mandature.
- Qu'une concertation spécifique soit lancée avec les riverains de la rue Pixérécourt et de ses alentours afin de pouvoir débitumer et réaliser la végétalisation des abords du square Pixérécourt.
- Que l'emprise du parking de surface du stade et bassin école Louis Lumière, largement sous utilisée, soit réduite aux nécessités réelles du service et débitumée.
- Que la parcelle libérée en conséquence soit totalement dés-imperméabilisée afin de réaliser une extension du square Louis Lumière adossé, répondant à la demande des riverain.es et s'inscrivant dans la continuité de la trame verte et de la végétalisation des rues attenantes à la ZAC Porte de Bagnolet / Python-Duvernois.